



# CO

CONSTRUIRE  
L'AVENIR

GUIDE D'ACCUEIL  
HANDICAP



## SOMMAIRE

Dispositif d'accueil.....	3
Notre référente.....	3
Comment se déroule la formation.....	4-5
Les différentes reconnaissances.....	6
Qui m'accompagne.....	6
Liste des organismes.....	7
Annexes.....	8

## 01 Égalité & accessibilité DÉVELOPPER VOTRE POTENTIEL

AMIGRAF s'inscrit dans une politique d'égalité des chances pour permettre à tous d'accéder à nos formations. Nous accompagnons chaque apprenant en situation de handicap (temporaire ou permanent) ou souffrant d'un trouble de santé invalidant.

L'accent est mis sur la prise en compte de vos besoins, l'étude d'aménagements spécifiques et le lien entre nos différents services.

**Engagement :** Un accompagnement personnalisé dans toutes vos démarches.

## 02 Moyens & insertion FAVORISER VOTRE ACCUEIL

Déploiement des moyens humains, matériels et techniques pour optimiser votre apprentissage et votre insertion professionnelle.

L'accompagnement est intégré comme un levier de réussite, au service de votre autonomie. Toutefois, l'obtention de la certification repose sur l'implication de l'apprenant dans son parcours.

**Objectif :** Mettre à disposition les ressources nécessaires à votre réussite.

## 03 Information & contacts VOUS GUIDER AU QUOTIDIEN

Ce livret regroupe les informations essentielles sur l'accessibilité et les dispositifs d'aide mis en place pour votre parcours.

Vous y trouverez également tous les contacts utiles pour vous épauler à chaque étape de votre formation chez AMIGRAF.

**Livrable :** Un guide complet pour faciliter vos démarches et votre suivi.



## DISPOSITIF D'ACCUEIL

Qu'est-ce que le handicap ?

Le handicap, c'est tout simplement une **limitation** qui impacte votre quotidien (déplacement, expression, compréhension). Qu'il soit physique, sensoriel ou cognitif, et même s'il est **invisible ou temporaire**, nous sommes là pour compenser ces difficultés.

**Bénéficier d'un aménagement : mode d'emploi**

Pour que nous puissions adapter votre parcours, il nous faudra un justificatif officiel (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé - RQTH, par exemple).

- Vous l'avez déjà ? Parfait, gardez-le précieusement.
- Vous ne l'avez pas encore ? Pas d'inquiétude, nous pouvons vous guider dans les démarches pour l'obtenir

**Un accompagnement humain**

Tout commence par une rencontre avec **Romane DHILLY**, notre Référente Handicap.

Lors d'un rendez-vous dédié, vous ferez le point ensemble :

1. Analyse de votre situation en toute confidentialité.
2. Définition des besoins (matériel, temps supplémentaire, supports adaptés).
3. Mise en place concrète des solutions pour votre formation chez Amigraf.

## NOTRE RÉFÉRENTE



**Romane DHILLY**

Chargée de qualité et de la coordination pédagogique

Mail : [romane.dhilly@amigraf.com](mailto:romane.dhilly@amigraf.com)

Tel : 03 20 57 09 82

# 01

## Égalité des chances

Amigraf s'inscrit dans une politique d'égalité des chances afin de permettre à tous nos apprenants d'accéder à nos différentes formations et de développer leur potentiel.

### ACCOMPAGNER

Tous les apprenants en situation de handicap (temporaire ou permanent) ou souffrant d'un trouble de santé invalidant sont accompagnés tout au long de leur formation.

### S'ENGAGER

Amigraf s'engage à prendre en compte vos besoins, étudier des aménagements spécifiques, faire le lien entre les services et vous accompagner dans vos démarches.

### MOBILISER

Nous déployons les moyens humains, matériels et techniques pour favoriser l'accueil, l'accompagnement et l'insertion professionnelle des apprenants.

- + Favoriser l'accueil et l'accompagnement
- + Développer le potentiel de chacun
- + Garantir l'accès à la formation

# 02

## Comprendre le handicap

Le handicap est une limitation d'activité ou une restriction de participation à la vie en société subie par une personne en raison d'une altération de santé.

### DÉFINIR

Tous les apprenants en situation de handicap (temporaire ou permanent) ou souffrant d'un trouble de santé invalidant sont accompagnés tout au long de leur formation.

### IDENTIFIER

Cette situation se traduit souvent par des difficultés de déplacement, d'expression ou de compréhension au sein de l'environnement de l'apprenant.

### JUSTIFIER

Pour bénéficier des aménagements, merci de présenter un document officiel attestant de votre situation ou d'entamer les démarches de reconnaissance.

- + Prendre en compte les besoins spécifiques
- + Reconnaître les situations invalidantes
- + Orienter vers les organismes ressources

# 03

## Le Référent Handicap

Amigraf dispose d'un Référent Handicap dont la mission est de veiller à l'accueil des apprenants par l'ensemble des acteurs de notre organisme.

### COORDONNER

Il sensibilise l'équipe administrative, l'équipe pédagogique et les accompagnateurs pour garantir un accueil optimal et bienveillant.

### INTERVENIR

Interlocuteur privilégié, il assure le lien avec les familles et les équipes, que ce soit au sein d'Amigraf ou directement en entreprise.

### ACCÉDER

Nos locaux sont équipés pour le handicap moteur : un ascenseur et des rampes d'accès sont à disposition là où il y a des marches.

- + Veiller à l'équité entre apprenants
- + Assurer l'accessibilité des locaux
- + Sécuriser le lien avec l'entreprise

# 04

## Votre Parcours

L'accompagnement se déroule en 3 étapes clés. La réussite reste de la responsabilité de l'apprenant, qui doit déployer les moyens nécessaires à sa certification.

### PARLER

Il sensibilise l'équipe administrative, l'équipe pédagogique et les accompagnateurs pour garantir un accueil optimal et bienveillant.

### ADAPTER

Lors de ce rendez-vous, nous définirons ensemble les aménagements nécessaires (tiers-temps, supports, etc.) pour votre formation.

### SUIVRE

Le Référent Handicap reste à votre écoute et assure la liaison entre les intervenants et les services administratifs durant tout votre cursus.

- + Garantir la confidentialité des échanges
- + Organiser un suivi personnalisé
- + Orienter vers des structures partenaires

# LES DIFFÉRENTES RECONNAISSANCES

1. **RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) :**
  - Délivré par la MDPH (maison départementale des personnes handicapées)
  - Décision Administrative
  - Permet de bénéficier d'aides spécifiques et d'un tiers temps
2. **PPS (Projet personnalisé de scolarisation) :**
  - Délivré par la MDPH
  - Concerne les apprenants en situation de handicap ayant besoin d'aménagement spécifique.
3. **AAEH (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé) :**
  - Concerne les moins de 20 ans
  - Aide financière versée aux parents des apprenants en situation de handicap
4. **ALD (Affectation de longue durée) :**
  - Relève de la sécurité sociale, attestation Ameli
  - Concerne les maladies chroniques
5. **AAH ( Allocation aux adultes handicapés) :**
  - Aide financière permettant d'avoir un minimum de ressources

## QUI M'ACCOMPAGNE ?

**Votre Référent Handicap : un allié au quotidien**

Chez Amigraf, un interlocuteur dédié veille à ce que votre parcours se déroule dans les meilleures conditions. Son rôle est d'assurer l'équité pour tous en sensibilisant l'ensemble de nos équipes (administrative, pédagogique et accompagnateurs).

**C'est votre contact privilégié pour :**

- Faciliter vos démarches et organiser votre accueil.
- Faire le lien avec votre famille et les équipes pédagogiques.
- Assurer le suivi de votre situation, que ce soit au centre ou en entreprise

**Une accessibilité totale**

Parce que l'autonomie est la clé de la réussite, nos locaux sont entièrement adaptés pour accueillir les personnes à mobilité réduite :

- Ascenseur à disposition pour circuler entre les étages.
- Rampes d'accès installées pour franchir chaque dénivelé.



## LISTE DES ORGANISMES

### AGEFIPH

L'AGEFIPH est chargée de soutenir le développement de l'emploi des personnes handicapées. Pour cela, elle propose des services et aides financières pour les entreprises et les personnes.



AGEFIPH LILLE  
0 800 11 10 09

### FIPHFP

Le FIPHFP aide les employeurs publics à remplir leurs engagements vis-à-vis des personnes en situation de handicap et à atteindre le taux légal d'emploi de 6%. Par ses financements et les partenariats qu'il noue, il incite les employeurs à mettre en oeuvre des politiques d'inclusion professionnelle ambitieuses et à contribuer au changement de regard.



FIPHFP Lille  
isabelle.chavot@caissedesdepots.fr

### CAP EMPLOI

Le Cap Emploi a pour mission d'accompagner vers et dans l'emploi les personnes handicapées et leurs employeurs.



CAP Emploi Lille  
03 59 31 81 31

### MDPH

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) est un guichet unique d'accueil, d'information, d'accompagnement, de conseil, auprès des personnes en situation de handicap, de leur entourage et des professionnels.



MDPH Nord  
03 59 73 73 73

## ANNEXES



Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (modification des dispositions du code de l'éducation introduites par la loi).



Décret n°2005-1587 du 19 décembre 2005 relatif à la maison départementale des personnes handicapées et modifiant le code de l'action sociale et des familles.



Décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005 relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap

## Depuis plus de 40 ans

**Amigraf accompagne les étudiants et les professionnels des métiers de la communication (design, print, digital) dans leur construction, leur reconversion et leur montée en compétences.**

**Notre recette ? Des formations qualifiantes, assorties d'un suivi personnalisé, collant aux besoins et évolutions technologiques du secteur.**



**AMIGRAF**

92 rue Abélard, 59000 Lille  
03 20 57 09 82

**amigraf.com**

